

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 mars 2022
Convocation du : 03 mars 2022

Nombre de Conseillés :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

URBANISME-FONCIER : Acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à Madame MARCEAU dans le cadre de la protection de la Côtère contre l'érosion

Présents : Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinavis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez
Philippe Casamayor a donné procuration à Sergio Mancini
Lionel Chevrolat a donné procuration à Philippe Maillez
Cyril Langelot a donné procuration à Caroline Terrier

Absents :

Harris Reneman, Sophie Gaguin.

Secrétaire de séance :

Valérie Berger

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016, relatif aux opérations d'acquisition et de prise en location immobilière poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

Le rapporteur expose à l'assemblée que, dans le cadre de la protection de la Côtière, la commune procède à des acquisitions foncières au fur et à mesure des opportunités. Suite à une réunion en mairie le 10 février 2021, Mme MARCEAU a fait part à la commune de son accord de céder les parcelles ci-après désignées, au prix de 0.40 euro le mètre carré :

SECTION	NUMÉRO	EMPLACEMENT (Lieu-dit)	SURFACE EN M ²
B	403	Sur le Mont	664
B	481	Sur le Mont	284
SURFACE TOTALE			948

Considérant la nécessité de protéger la Côtière de l'érosion, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les différentes parcelles de Madame Marceau au prix de 0.40 euro le m² et d'autoriser Madame le Maire, ou tout autre élu délégué à cet effet, à signer l'acte authentique ou administratif, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus, au prix de 0.40 € le m², soit un montant total de : 379.20 euros, étant précisé que tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune,

AUTORISE Madame le Maire ou tout autre élu délégué à cet effet, à signer l'acte authentique ou administratif, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline Terrier
Caroline TERRIER

Plan Xmap



24/02/2022

30m

1/1500

Commune : Beynost (001043)**Département : Ain (01)****Information de la parcelle B 481**

Département : **Ain (01)**
Commune : **Beynost (001043)**
Surface cadastrale **284.00 m²**
Adresse **SUR LE MONT**
Date d'acte **16/12/1995**

Propriétaire(s)

Numéro communal **B 408**

Nom propriétaire **Madame MARCEAU, Marie Laure**
MBLGQ6

Adresse **BATIMENT B RESIDENCE SAINT MAR, 228 rue DE SAINT MARTIN - 01700 MIRIBEL**

Informations complémentaires

PLU 284 m² en N

SERVITUDE 289.00 m² de voisinage_d_un_tunnel

PPR 288.699200011461 m² en PPRN - zone rouge non constructible. glis (PPRN - zone rouge non constructible. glis)
288.699200011461 m² en zone rouge non constructible. glissements de terrain et/ou chutes de blocs rocheux (zone rouge non constructible. glissements de terrain et/ou chutes de blocs rocheux)

Année de m.a.j 2021

Edition du 24/02/2022

Commune : Beynost (001043)**Département : Ain (01)****Information de la parcelle B 403**

Département : **Ain (01)**
Commune : **Beynost (001043)**
Surface cadastrale **664.00 m²**
Adresse **SUR LE MONT**
Date d'acte **16/12/1995**

Propriétaire(s)

Numéro communal **B 408**

Nom **Madame MARCEAU, Marie Laure**
propriétaire **MBLGQ6**
Adresse **BATIMENT B RESIDENCE SAINT MAR, 228 rue DE SAINT MARTIN - 01700 MIRIBEL**

Informations complémentaires

PLU 664 m² en N

SERVITUDE 684.00 m² de voisinage_d_un_tunnel

PPR 684.223750011839 m² en PPRN - zone rouge non constructible. glis (PPRN - zone rouge non constructible. glis)
684.223750011839 m² en zone rouge non constructible. glissements de terrain et/ou chutes de blocs rocheux (zone rouge non constructible. glissements de terrain et/ou chutes de blocs rocheux)

Année de m.a.j 2021

Edition du 24/02/2022